

POINT-RENCONTRE PARENTS/ENFANTS-ADOS

2 Lieux d'accueil :
Maison Jean Moulin 38 avenue Jean Moulin 31400 TOULOUSE
Espace Famille 10 chemin de Bélisaire 31700 BLAGNAC

PROJET de SERVICE

Présentation générale des Espaces Rencontre

Un espace de rencontre pour le maintien des relations Parents-enfants et Parents-adolescents

- est un lieu d'accès au droit : des enfants/ados et leur père, leur mère, leurs grands-parents ou toute personne titulaire d'un droit de visite viennent s'y rencontrer.
- est un lieu tiers et autonome qui s'adresse à toute situation où l'exercice d'un droit de visite, où les relations et les rencontres enfant-parent sont interrompues, difficiles ou trop conflictuelles.

Il a pour but le maintien de la relation, la prise ou la reprise de contact entre l'enfant et le parent avec lequel il ne vit pas lorsqu'il n'existe pas d'autre solution. Il permet à l'enfant de se situer dans son histoire et par rapport à ses origines.

C'est un lieu provisoire, un lieu de transition où se prépare l'avenir afin que des relations évoluent, dans l'idée que des rencontres sans tiers soient, un jour, possibles.

Les espaces de rencontre jouent un rôle capital à **deux niveaux** : celui de l'**enfant** en termes de prévention et celui du **parent** dans un soutien à la parentalité. Avoir accès à son autre parent ou tout autre membre de son entourage familial dont il est séparé permet à l'enfant de maintenir en lui des repères suffisamment structurants pour construire ou reconstruire une identité qui a été souvent très malmenée par l'interruption de la relation ou par la violence des conséquences de la séparation du couple parental. On sait l'importance de ces repères pour le devenir ultérieur de l'enfant.

L'espace de rencontre permet que cette prise ou reprise de contact se fasse dans un cadre contenant, sécurisant et qu'elle soit soutenue et accompagnée par des professionnels qui aident à ce que les paroles soient dites et entendues sans passage à l'acte, sans manifestation de violence. Du côté des parents, le rôle préventif du lieu tiers est aussi essentiel. D'une part, il permet dans la relation à l'enfant, de mettre à distance l'expression du conflit et les tensions conjugales et familiales qui souvent l'accompagnent. D'autre part, il agit comme soutien à la parentalité : venir rencontrer son enfant dans un espace de rencontre a des effets éminemment positifs sur des hommes et des femmes qui vivent, pour beaucoup d'entre eux, dans des conditions de grande précarité et d'isolement social et affectif, et qui, dans ce contexte, se sentent là reconnus comme parents et par là même comme citoyens à part entière.

Les Espaces de Rencontre ont développé une pratique originale et novatrice, l'intervention d'un service tiers pour faciliter ou encadrer la relation entre un enfant et le parent avec lequel il ne vit pas. Ils ont imaginé la création d'un espace semi-public, sécurisant, dans lequel peuvent se dérouler les interactions entre un enfant et son parent dès lors qu'un accompagnement est nécessaire pour que leur rencontre soit possible, permettant ainsi à l'enfant de se situer dans sa double filiation.

L'espace de rencontre vise à aider l'enfant à construire ou à reconstruire son identité en lui permettant l'accès à tous ceux qui ont, pour son développement, un rôle déterminant. Au-delà du rappel de la norme juridique, il permet que l'enfant puisse se situer dans sa filiation et accéder à une subjectivité.

L'intervention des professionnels présents vise à redonner une place à chacun de sorte que les relations puissent se poursuivre avec chaque parent, au-delà de la séparation des conjoints. Elle permet dans une situation jugée souvent critique qu'un enfant puisse maintenir un contact avec son parent et qu'il puisse s'extraire du conflit parental et d'une éventuelle aliénation parentale.

L'espace de rencontre s'inscrit toujours dans une durée limitée afin que les rencontres puissent ensuite se dérouler sans tiers hors de ce cadre plus ou moins artificiel.

Le travail en espace de rencontre se situe à l'articulation de plusieurs dimensions : sociales, cliniques, symboliques et juridiques.

Projet de service du Point rencontre Parents-Enfants / Parents-Adolescents

Le Point Rencontre a été créé en 1991 dans le cadre de l'Association LPE31. Depuis cette date, et sans discontinuer, dans un contexte toujours difficile, il permet à des enfants séparés de leur père, de leur mère, ou de leurs grands-parents de venir se rencontrer. Depuis plus de 29 ans nous accompagnons ces rencontres.

Objectifs

Suite à une séparation du couple, des parents peuvent se retrouver sans pouvoir exercer leurs droits de visite sur leurs enfants. Or les enfants ont besoin de rencontrer le parent avec lequel ils n'habitent plus, qu'ils peuvent même ne pas connaître. Le Point Rencontre est donc le lieu dans lequel une décision de justice va prendre effet, dans lequel un droit considéré comme parmi les plus fondamentaux va s'exercer.

Dans le même temps le Point Rencontre est un lieu à partir duquel toutes les personnes concernées vont devoir revoir leur position personnelle par rapport au conflit familial. Le PR est ainsi le lieu d'élaborations et de transformations des positionnements psychiques de chacun des membres de la famille. Le PR est donc à la fois le lieu où s'exerce un droit et l'espace où les personnes vont se mettre en mouvement d'un point de vue psychique pour s'adapter à cette nouvelle situation.

Hormis ces deux objectifs premiers le PR remplit d'autres fonctions qui sont à mettre au crédit de ce dispositif.

Prévention de la santé psychique de l'enfant.

Tous les spécialistes de l'enfance s'accordent à dire qu'un enfant qui n'a pas pu s'inscrire dans une filiation présente plus de risque qu'un autre de présenter des troubles psychologiques. Notre intervention s'inscrit dans un cadre de prévention des troubles psychiques de l'enfant.

Prévention de la violence.

Pour les enfants : pouvoir rencontrer le parent qu'ils ne voient plus (et qu'ils ne pourraient pas voir ailleurs) en sécurité, c'est-à-dire sans la crainte d'être à nouveau exposé à des violences entre ses parents et ce sans pouvoir bénéficier d'aucune aide extérieure pour y faire face. Aider l'enfant à parler des violences dont il a été témoin avec chacun de ses parents, l'agresseur et l'agressé.

Pour les parents

Environ 90 % des situations accueillies concernent des droits de visite pour des pères et nous comptons que dans un quart d'entre elles il y eu violences conjugales. Ces violences sont psychologiques et/ou physiques, certaines ont des effets post-traumatiques importants sur les victimes, beaucoup donnent lieu à dépôt de plainte. Les différends de couple non résolus sont est au centre de la plupart des situations que nous avons à accompagner.

Nos fonctions sont donc de faire baisser le niveau de violence, d'aider la personne victime à dépasser sa peur, à pouvoir se présenter devant son agresseur le plus sereinement possible, d'apporter la démonstration qu'un passage de l'enfant d'un parent à l'autre peut et doit se faire sans violence, d'aborder ces questions avec l'auteur des violences, de l'aider à se représenter les ressentis côté victime, côté enfant, de lui faire entendre que le retour de la violence peut le priver du droit de voir son enfant.

Education à la citoyenneté

Parce qu'il est un lieu où le droit est partout présent le PR constitue aussi et pour tous, parents, enfants et proches de la famille, un vecteur d'éducation à la citoyenneté. Le PR aborde chacune des personnes dans la plus grande équité possible. Le PR ne cesse de rappeler et de donner à voir que même dans le domaine du plus intime (la relation amoureuse, le lien parent/enfant) la dimension du droit est essentielle. Et que si la loi pose des limites aux comportements elle reste la seule garantie que chacun soit reconnu dans ces droits : droit à la sécurité, droit de rencontrer son enfant, son parent.

Soutien à la parentalité

Le Point rencontre permet à chacun de se réapproprier sa place de mère et de père, voire dans certains cas d'accéder au statut de parent (cas du parent qui ne connaît pas son enfant ou l'a perdu de vue dès le plus jeune âge). Le cadre collectif, la présence d'autres familles et des intervenants permet que ce processus de « parentalisation » soit validé par d'autres, qu'il devienne un fait social et non pas seulement une avancée individuelle.

Apprentissage de la différence

Les parents qui viennent au PR présentent une grande diversité dans leurs modes de vie, leurs références culturelles. Il y a donc aussi une grande hétérogénéité dans les façons pour chacun de se sentir père, mère, enfant, mari, femme ...

Notre travail consiste aussi à aider chacun à faire une place à un autre différent et à trouver ensemble les moyens de respecter à la fois ce qui est de la dimension du droit et ce qui appartient à la transmission de valeurs familiales.

Méthodologie de l'accueil

Le Point rencontre accorde une importance toute particulière aux règles qui le régissent, à la manière de les expliquer aux familles, au dispositif spatial, à la qualité de la relation entre usagers et intervenants. Cette méthodologie a été fortement pensée, théorisée, adaptée au cours des années. Elle est pour nous centrale et une grande part de notre travail est d'amener chaque parent et chaque enfant à se l'approprier. D'une manière générale ce dispositif veut établir des limites très strictes qui s'appuient sur la décision de justice, et dans le cadre de ces limites permettre une très grande variété de comportements et de positionnement personnels, d'en appeler à l'inventivité de chacun. La finalité est que chacun construise des liens interpersonnels en fonction de ses spécificités intrapersonnelles et ce dans le cadre des limites posées par la loi.

Gratuité

Il n'est pas envisageable de demander à un parent une participation financière, même modeste, pour venir voir son enfant, pour exercer un droit de cette nature. Le Point Rencontre est donc un service gratuit qui permet d'accueillir toutes les personnes y compris celles en situation de précarité.

Neutralité, égalité, équanimité

Toute famille est accueillie au Point Rencontre sans discrimination d'aucune sorte. Les intervenants accompagnent la rencontre de façon personnalisée, sans jugement et sans prendre parti. Chacun est respecté dans son cheminement personnel.

Confidentialité

La rencontre appartient à l'enfant et au parent visiteur.

L'enfant doit pouvoir vivre sereinement la rencontre sans craindre d'être pris dans un conflit de loyauté, sans redouter que ce qu'il va vivre avec son parent, dans le cadre du Point rencontre, ne serve à alimenter, à l'extérieur, le processus conflictuel. A cette fin nous restons très discrets et nous esquivons les questions du parent hébergeant sur les conditions de la rencontre parent/enfant. La confidentialité protège ainsi l'enfant et lui permet d'exprimer ses sentiments sans craindre la réaction de l'autre parent.

Le parent visiteur doit pouvoir lui aussi être dégagé du conflit et de la procédure judiciaire dans le cadre de l'exercice de son droit de visite. L'espace de la rencontre est un lieu d'accompagnement et de soutien en vue d'une évolution, il ne peut être en même temps un lieu d'investigation ou d'expertise. Le principe de confidentialité s'exerce de ce fait vis-à-vis des magistrats. Un relevé des présences et des absences de chacun est remis à la fin de la mesure aux parents et au juge. Il est bien sûr spécifié à tous que le PR se réserve la possibilité de saisir le juge et de mettre fin à l'accueil de la famille si l'on considère qu'il y a un risque pour l'un ou l'autre. Cela se fait toujours dans la transparence, en motivant notre décision par écrit au juge et en transmettant les pièces à toutes les parties concernées.

Un accueil collectif

Parents et enfants sont accueillis de manière collective, c'est-à-dire tous ensemble, sans possibilité de s'isoler tout à fait. En théorie, chacun peut voir et entendre l'autre. Cela surprend certains, parents ou professionnels, quand on en fait la description, et pourtant il n'y a (quasi) jamais de plaintes des usagers à ce sujet.

Si notre objectif reste fixé sur la rencontre de l'enfant dans sa relation à son parent, nous remarquons que les échanges entre les parents visiteurs, favorisés par ce lieu collectif, permettent à chacun, au fil du temps, de prendre conscience que leur situation n'est pas unique et ainsi se positionner plus paisiblement dans la relation avec son propre enfant. L'expérience des autres aides chacun à trouver sa solution. Il y a beaucoup de situations où les parents entre eux, ou les enfants entre eux, se soutiennent se confortent dans les moments difficiles. De plus comme on l'a dit être parent n'est pas une aventure solitaire, c'est un acte social qui engage au-delà de la personne propre et qui doit être validé par d'autres. Le dispositif permet que des sujets souvent en difficulté pour devenir parent bénéficient de cette reconnaissance que leur apporte le collectif. L'appui d'un parent à un autre parent a un impact que n'aura jamais le conseil ou le soutien du meilleur du professionnel à ce même parent.

Organisation de l'accueil

Dans la plupart des cas une situation se déroule de la manière suivante. Le PR reçoit le jugement du Juge aux affaires familiales (JAF). Un des parents, ou les deux nous contactent par téléphone. Nous leur donnons à chacun un rendez-vous un samedi matin sur le lieu où sont accueillies les familles. Un intervenant rencontre le parent hébergeant et l'enfant (parfois l'enfant seul si c'est pertinent, si c'est un adolescent), un autre intervenant rencontre le parent titulaire du DV. Un compte rendu de ces entretiens est écrit et restitué en réunion d'équipe. L'objectif de cet entretien préliminaire est double : s'informer sur la situation de la famille, sur la manière dont chacun vit cette situation et présenter les règles qui régissent le PR. Le règlement intérieur est expliqué à chacun à qui on en remet un exemplaire. Puis un planning des droits de visite est envoyé aux parents et les DV se mettent en place. A l'issue de la mesure un nouvel entretien est proposé à

chacun. C'est l'occasion de dresser un premier bilan des DV, d'envisager les évolutions possibles de la situation familiale. A cette occasion nous remplissons un questionnaire qui vise à établir si la situation a évolué, dans quel sens, et la part que le PR a pu prendre à cette évolution. A noter qu'il est proposé au parent hébergeant de nous solliciter dans le courant de la mesure s'il souhaite que nous le recevions.

Déroulement du droit de visite.

Les rencontres se déroulent à la Maison Jean Moulin dans le quartier d'Empalot à TOULOUSE et à l'Espace Famille à BLAGNAC.

Le PR est ouvert quatre samedis par mois de 9H30 à 19H (deux samedis par mois en juillet et août). La plupart des DV (rencontres parents-enfants) se déroulent dans les locaux, d'autres bénéficient d'autorisation de sortie et d'autres utilisent le Point rencontre pour des « passages de bras » (échanges de/des enfant(s) entre parents en notre présence.

Un projet de service pour accueillir plus spécifiquement des adolescents a été créé en mars 2015. Il est ouvert 4 vendredis soir par mois de 17h30 à 20h.

Chaque famille est accueillie en général au Point Rencontre pendant 6 mois. Cette limite permet, dans la plupart des cas, qu'une solution soit trouvée. Parfois une durée plus longue est nécessaire et une nouvelle mesure est ordonnée par la Chambre de la Famille ou négociée avec les intervenants pour donner lieu à un nouveau contrat interne. Parfois encore, avant la fin de la mesure, les parents mettent en place une autre solution (nous n'en sommes pas obligatoirement informés). Le fait de limiter l'exercice des droits de visite à six mois au Point Rencontre (avec possibilité de renouvellement à l'appréciation des Juges) et donc d'être dans une situation transitoire, favorise les conditions d'évolution. Au cours des 6 mois, nous constatons pour la grande majorité des familles, que les échanges entre parents-visiteurs et parents-hébergeant évoluent et pour certains s'apaisent ouvertement.

Les acteurs du Point Rencontre

L'activité du PR repose sur le travail des administrateurs de l'Association LPE31, des intervenants et de la personne en charge de l'accueil téléphonique et du secrétariat.

Les administrateurs

Une part importante du travail habituellement assumé par des professionnels est effectuée par des administrateurs de l'Association LPE31. Ces personnes interviennent donc bénévolement, et sur le temps libre que leur ménagent leurs activités professionnelles. Cela recouvre la comptabilité, la gestion, l'établissement des statistiques, des bilans qualitatifs et quantitatifs et les rapports avec les différents financeurs.

Les intervenants

Ils sont au nombre de cinq, ont d'autres activités en semaine, dans le social, le médico-social, l'accompagnement psychologique. De formation ils sont psychologues pour la plupart, ou éducateurs spécialisés, consultant conjugal... Nous faisons en sorte que l'équipe qui accueille les familles soit mixte (un homme, deux femmes). Le fonctionnement de l'équipe est strictement collégial, pas de position hiérarchique, chacun est responsable et chacun est rémunéré à l'identique sans considération de diplôme ou d'ancienneté.

En dehors des temps d'accueil l'équipe au complet (avec la personne en charge du secrétariat) se retrouve une fois par mois pour la réunion d'équipe qui dure, en théorie, trois heures, et une autre fois pour une supervision assurée par un psychanalyste. D'autre part deux réunions d'une heure permettent, avant chaque accueil du samedi, de faire le point sur les situations nouvelles ou les plus complexes, et après chaque accueil, d'établir un compte rendu détaillé sur chacune des familles accueillies dans la journée.

Une part importante du travail des intervenants n'est pas comptabilisée dans leur temps de travail et est donc effectuée bénévolement : heures en excédent sur les samedis consacrés à l'accueil, relation avec les partenaires, participation aux réunions de la FFER (Fédération Française des Espaces Rencontre), participation à des colloques, représentation du PR auprès d'autres structures, productions d'écrits et de comptes rendus....

La personne en charge du secrétariat

Cette personne se charge des tâches de secrétariat mais sa responsabilité est beaucoup plus large et nécessite un niveau de formation et d'expérience identique à celui des intervenants.

Ses différentes tâches sont : gestion des dossiers des familles (création, courriers, classement, prises de rendez-vous et suivis...), préparation et organisation des accueils du samedi (planification des DV de l'après-midi), planification des entretiens du samedi matin, gestion des données quantitatives et qualitatives en vue du bilan annuel de l'association. Lors des permanences téléphoniques du lundi au samedi, la plupart des appels nécessite une écoute clinique et sont considérés comme des entretiens.

Cette personne est présente chaque samedi et participe à l'accueil des familles.

Stagiaire

D'autre part le PR accueille chaque année un étudiant en psychologie clinique ou éducateur pour un stage. Cette personne est intégrée à l'équipe et participe à la mise en place et au déroulement des rencontres parents-enfants.

Les références théoriques

L'action du PR tire sa légitimité de plusieurs grands textes de référence dont ceux, nationaux, concernant les droits de l'enfant et du parent et aussi la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE) qui énonce notamment dans son article 9 que « *les états parties respectent le droit de l'enfant séparé de ses deux parents ou de l'un d'eux d'entretenir régulièrement des relations personnelles et des contacts directs avec ses deux parents* » ;

D'autre part l'engagement éthique du PR se nourrit à la fois de textes et d'un questionnement sans cesse relancé par les questions que nous posent l'accueil des familles.

Nos textes de référence essentiels sont le référentiel des Espaces de rencontre de 2015 revu en 2020¹, la Charte du PR et celle de la FFER.

La charte du Point Rencontre a été élaborée par l'équipe des intervenants et validée par le conseil d'administration en septembre 2014. Elle est à disposition des familles et des partenaires, et elle est consultable sur notre site. De même la Charte de la FFER est consultable sur leur site.

Nos références théoriques, que ce soit en termes d'analyse des situations ou en termes de modes d'intervention ne sont pas exclusives. Cependant la psychanalyse reste pour la plupart des membres de l'équipe le point d'appui trouvé à ce jour pour s'orienter dans des situations familiales complexes, et pour aborder des personnes en souffrance et/ou présentant des troubles de nature psychopathologiques.

Relation avec l'extérieur

Dans la mesure de nos disponibilités nous participons à des activités extérieures. C'est pour nous l'opportunité d'actualiser et de développer nos compétences :

- Participation aux groupes de travail et de recherche avec la FFER : réunions régionales, intervention aux réunions nationales, organisation de journées régionales thématiques
- Présentation de notre travail dans des associations et des groupes de travail
- Participation à des événements culturels en lien avec notre activité (partenariat avec les cinémas Utopia, ABC)
- Activités de sensibilisation sur les difficultés de pérennisation du financement du PR.

L'équipe du Point Rencontre_2021

¹ Ce référentiel a été actualisé et complété par un groupe de travail national « espaces de rencontre » constitué des principaux partenaires de ce dispositif : Etat, représenté par le ministère des Solidarités et de la Santé et le ministère de la Justice ; la branche Famille de la Sécurité Sociale, représentée par la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ; la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (Ccmsa) et les fédérations représentatives du secteur accompagnées d'adhérents de leurs réseaux respectifs, gestionnaires de service pour leur expertise de terrain.